

## LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 26 novembre 2014

*CTL du 26 novembre 2014*

# COMPTE - RENDU

Ce CTL initialement prévu le 18 novembre avait été repoussé, suite à l'appel à la grève lancée par la CGT ce jour là.

Avant d'aborder l'ordre du jour les représentants de **FO DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

" Les récentes modifications des règles de gestion en matière d'accès aux postes comptables, contiennent en germe la mort programmée du rôle et de la place du comptable de la DGFIP au sein de notre Direction Générale

Les propos tenus ici et là, lors de grand-messes inter-régionales s'agissant du secteur public local, témoignent à l'évidence du désintérêt voire du mépris de la Direction Générale pour ce pan entier de nos missions, ce qui ouvre la voie à toutes les inquiétudes.

L'opinion de certains cadres « très supérieurs » sur les comptables est sans équivoque : lors des réunions inter régionales Mr PERRIN patron de la RH à la DGFIP les a qualifié de « **petit percepteur rural** » qui correspondrait « à une **vision passéiste** » de la DGFIP, un DRFIP au vu de l'exemple donné d'en haut a aussi déclaré que le comptable n'est qu'un « **petit notable de province** » et que sa mission est une « **activité orpheline de la fusion** », rattachée à la DGFIP.

Alors même que, faute de moyens, la seule solution envisagée et possible à court terme pour réduire la pression en matière de conditions de travail, consiste en des fermetures partielles au public, la Direction Générale ose adresser au réseau une note de 4 pages sur ce sujet sans écrire une seule fois « comptable » comme si, subitement cela était devenu une injure.

Les représentants **F.O.-DGFIP** au CTL tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes comptables figurant à l'ordre du jour de ce CTL résultent de cette note précitée . Celle-ci n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier.

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau

./.

Il nous est donc demandé aujourd'hui au niveau local de débattre sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé dans le cadre du CTR ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Depuis des années, le syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'utilisateur, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'utilisateur, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

**F.O.-DGFIP** porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à **F.O.-DGFIP** que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit, comme nous l'avons évoqué, les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions inter-régionales.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

**F.O.-DGFIP** a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

En conséquence de quoi, la délégation **F.O.-DGFIP** considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration.

Les postes comptables sont une globalité allant des postes de catégorie C4 aux C1 et la perspective de suppression massive et rapide annoncée des postes C4 pose une menace sur la permanence d'un service public de proximité, que ne saurait remplacer la prétendue administration numérique à destination de nos usagers et partenaires que veut nous « vendre » la DG.

On est clairement dans la logique dogmatique et destructrice de la démarche stratégique qui, combinée à la réforme territoriale, va avoir des conséquences dévastatrices pour le réseau comptable, pour l'ensemble des agents concernés et va concourir à plonger d'avantage de collègues vers des risques psycho-sociaux.

**F.O.-DGFIP** est plus que jamais déterminé à s'opposer à cette démarche stratégique qui n'a eu cesse jusqu'à ce jour de démontrer ses effets néfastes et nous conduira, si cette logique est maintenue, dans le mur."

Avant d'aborder l'ordre du jour les représentants de **FO DGFIP** ont demandé de rajouter à celui-ci : la modification des horaires d'ouverture au Public de Tarascon. Mr MAIZY souhaitait inclure cette discussion dans un débat plus général au niveau départemental. Les représentants de **FO DGFIP** en ont pris acte, mais sont revenu sur ce sujet lors de ce CTL. La suite nous a donné raison. Puis nous nous sommes interrogé sur le maintien à l'ordre du jour du transfert entre communes, dans la mesure où celui-ci est reporté. Des précisions complémentaires ont été apportées par la suite.

L'ordre du jour a ensuite été le suivant :

Approbation des procès verbaux du 27 mai et du 8 juillet 2014 (pour avis) ;

Budgets (156, 309, 723 et CHSCT) (pour information) ;

Bilan de la campagne IR 2014 (pour information) ;

Travaux : à la direction (déménagement du service de la comptabilité, arrivé des auditeurs ; nouvelles consignes de sécurité incendie) ; sur le site de Pierre Mendès-France (aménagement du hall d'accueil et sécurisation des accès) (pour avis);

Horaires d'ouverture des sites accueillant physiquement du public (pour information) ;

Transfert de communes entre trésoreries (pour information) ;

Équipes de renfort : nouvelles règles de vie commune (pour information) ;

Ponts naturels de l'année 2015 (pour avis);

Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**L'approbation des PV** n'a pas soulevée de problème et ils ont été approuvés à l'unanimité

La Discussion relative au **Budget** fut particulièrement technique, il en ressort que la présentation est plus transparente et que des moyens supplémentaires ont été octroyés à notre département. Ceci a permis de dégager certaines marges pour réaliser des opérations immobilières; par ailleurs, des économies ont été réalisées, principalement sur l'affranchissement. Si l'on ne peut que se réjouir que de ces recettes inattendues, cette situation ne se renouvellera sans doute pas et la vigilance s'impose.

Le troisième point était relatif **au bilan de la campagne IR 2014**, la fréquentation a été moins importante dans certaines trésoreries, par contre le nombre de déclarations est en légère augmentation; certaines actions spécifiques ont été menées à Pamiers concernant les tuteurs et curateurs, ainsi que le 1<sup>er</sup> RCP. Ces expériences n'ont pas été concluantes. De même pour les demandes de remontées des difficultés rencontrées lors de cette campagne chaque vendredi, dans la mesure où la Direction découvrait un certain nombre de problème lors de ce CTL..

Le quatrième point a **traité des travaux tant à la Direction que sur le site de Pierre Mendès France pour l'aménagement du hall d'accueil ainsi que du 3<sup>em</sup> étage dans la perspective de la venue de La Paierie Départementale avant l'été 2015**. Pour la Direction, la salle de réunion (anciennement service de la comptabilité) est prête. Et la pièce devant accueillir les auditeurs (ancienne salle de réunion) sera opérationnelle courant décembre. Le plan d'évacuation des locaux de la Direction a été revu. L'escalier qui desservait l'ancien appartement de fonction sera utilisé dans cette hypothèse. **FO DGFIP** s'est inquiété de la possibilité d'accéder à la terrasse si l'escalier était inaccessible, il nous a été répondu que dans ce cas de figure, cela pouvait être envisagé, mais à titre exceptionnel. Concernant les travaux au 3<sup>em</sup> étage de Hôtel des Finances, rue Mendès France. Il n'a été question que des travaux réalisés et présentés lors du CHSCT du 17 novembre. Pour le reste, d'autres réunions sont prévues et ce sera l'occasion d'en débattre, afin de finaliser l'opération et prendre en compte les volontés et les intérêts de l'ensemble des agents. Dans ces conditions, les représentants de **FO DGFIP** ont voté pour.

Le cinquième point **portait sur les horaires d'ouverture des sites accueillant physiquement du public**, Nous avons explicité la position de **FO DGFIP** lors de la déclaration liminaire. Des explications complémentaires nous ont été données. Aucune décision définitive n'a été actée. Un groupe de travail se réunira pour débattre de l'ensemble de ces sujets et c'est au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 que cela se traduira concrètement. Cependant, **FO DGFIP** a redemandé que la situation du CFP de Tarascon soit examinée au vue de la lettre du 5 novembre signée par l'ensemble des agents et du comptable, sans attendre ces débats futurs. Compte tenu des arguments que **FO DGFIP** a avancés, M. MAIZY a proposé de donner une suite favorable " à titre expérimental" à la demande de passer de 27H00 (l'une des amplitudes les plus importantes constatées) à 24H30, à savoir 1/2 heure de moins chaque matin (ouverture à 8H30, au lieu de 8H00 actuellement). Les Organisations Syndicales ont voté favorablement

L'évolution de la dématérialisation ayant été évoquée dans ce contexte, les représentants de **FO DGFIP** ont signalé les dysfonctionnements actuels, les difficultés pour les communes à transférer certains flux, compte tenu de l'insuffisance de puissance du réseau, cela conduisant à des problèmes au sein des postes comptables.

Le sixième point n'a pas fait l'objet de discussion approfondie, dans la mesure où la mise en application du **transfert de certaines communes** a été reportée.

Les **nouvelles règles de vie commune applicables aux équipes de renfort** ont fait l'objet d'un vif débat, dans la mesure où 3 des 4 agents concernés ont fait part auprès de **FO DGFIP** de leur profond mécontentement et s'estiment lésés depuis la mise en place de ces mesures.

Pour la Direction, il s'agit de transcrire des directives nationales, et de régulariser certaines "dérives". L'harmonisation des règles de gestion des équipes de renfort des 2 filières rentrera en application au 1<sup>er</sup> septembre 2015. La Direction s'est félicité d'avoir, en quelque sorte, anticipé ces mesures. Ce n'est pas l'avis de **FO DGFIP**, qui a dénoncé ces dispositions et précisé que les agents actuellement affectés à l'ERD s'interrogent sur leur avenir au sein de cette équipe.

Les **ponts naturels** possibles pour 2015 étaient le **2 janvier, le 15 mai et le 13 juillet**. Les 3 ont été accordés et l'ensemble des Organisations Syndicales ont voté pour.

Enfin, **les questions diverses** ont porté sur les gestionnaires de sites, le passage à la fibre optique à l'Hôtel des Finances, rue Mendès France, la prime de caissier qui sera versée comme nous l'avons signalé avec la paye de janvier (ou février), les conditions de vie au travail feront l'objet d'une commission locale qui sera un lieu d'échange permanent et seront discutées lors d'un groupe de travail. **FO DGFIP** en prend acte, mais avec la réduction constante des effectifs, la situation ne pourra qu'empirer.

**FO DGFIP** a demandé quelle solution était envisagée à l'annonce du départ de l'ajointe à la Paierie Départementale compte tenu des difficultés que cela va engendrer. M. MAIZY a répondu qu'il n'avait pas de solution actuellement, certaines pistes étaient envisagées, mais elles ne donnent pas satisfaction.

**Jean - Paul BERTRAND**

**Pierre BONZOM**

Représentant titulaire **FO DGFIP**

Représentant suppléant **FO DGFIP**